

- Développement de l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises et la Fonction Publique et Territoriale,
- Donner les moyens à une personne handicapée d'être autonome:
  - \*Garantie de ressources
  - \*Allocation aux adultes handicapés
  - \*Aide au logement
- Donner la possibilité aux personnes handicapées de vivre chez elles
  - \*Allocation
  - \*Aide à la tierce personne
  - \*Soins médicaux et hospitalisation à domicile
- Améliorer le cadre de vie des foyers d'hébergement
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports et à la vie sociale
  - \*Accessibilité
  - \*Transports adaptés
  - \*Réseau de transports spécifiques
- Participation de tous à la vie culturelle et sportive
  - \*Aménagement des musées
  - \*Réseau Antiope
  - \*Développement sport et loisirs

Ces orientations politiques sont en cours d'exécution, un progrès indéniable apparaît.

Mais il faut être conscient.

- Les moyens en particulier financiers sont et resteront toujours limités
  - Il faut que les structures, les politiques soient évaluées
  - Il est nécessaire de faire évoluer les mentalités.
- On constate ainsi une meilleure insertion sociale en zone rurale, une meilleure insertion professionnelle dans les villes
- Il faut être conscient du problème du vieillissement de la population handicapée, en particulier dans les CAT.

En conclusion de ce bref exposé, je pense que cette présentation sur l'insertion en France diffère peu de la politique d'insertion sociale et professionnelle dans le Luxembourg et dans plusieurs

- 4 -  
 ...